

Nombre de membres**en exercice:** 10**Présents :** 10**Votants:** 10**Séance du 13 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Guy FLOIRAC, Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Pierre CIRCAL, Jean-Pierre BAULT, Francis FOLLET, Martine BOURNET, Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Laurent WIRTH, Catherine TOUTIN**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Laurent WIRTH**Objet: VOTE CFU COMMUNE 2022 AFFECTATION RESULTATS - MI 2023 3 1**

LORS DU VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE		COMMUNE DE CREYSSE N° MI 2023_3_1	CFU 2022	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	10	DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice	10
Nb de membres présents	9			Nb de membres présents	10
Nb de suffrages exprimés	9			Nb de suffrages exprimés	10
Votes Contre	Pour	Date de convocation : 06/04/2023		Votes Contre	Pour
	Abstentions	Séance : 13/04/2023			Abstentions

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Denis GAILLET, 1er adjoint délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2022 dressé par Guy FLOIRAC, le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	188 403.02	112 973.40	0.00	112 973.40	188 403.02
Opérations de l'exercice	254 387.73	267 703.58	300 949.10	294 263.47	555 336.83	561 967.05
TOTAUX	254 387.73	456 106.60	413 922.50	294 263.47	668 310.23	750 370.07
Résultat de clôture	0.00	201 718.87	119 659.03	0.00	0.00	82 059.84
			Restes à réaliser			240 168.12
			Besoin / excédent de financement Total			322 227.96
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			177 002.50

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
201 718.87	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: VOTE DES TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES - MI 2023 3 2

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,52%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 100,19 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:

- de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :
 - o TH : 7,70 %
 - o TFB : 37,52 %
 - o TFPNB : 100,19 %
- de charger Mr le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Objet: VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 - MI 2023 3 3

Monsieur le maire propose aux membres du conseil le vote les subventions pour l'année 2023 aux associations ci-dessous :

* Amicale des donneurs de sang de Martel :	50€00
* Autour du Cacrety :	400€00
* Amicale des sapeurs-pompiers de Martel :	200€00
* Anim'enfance :	2 163€00
* Association vallée des rocs :	250€00
* Association chemin de St-Jacques :	50€00
* Association communale des retraités Creysse :	500€00
* Cyclo Causse et Vallée 46 :	100€00
* Comité des fêtes :	800€00
* Musée de la Résistance :	20€00
* Resto du cœur :	250€00
* Secours populaire français :	100€00
* SSIADPA :	150€00
* Société de chasse Creysse :	100€00
* Vivre à la maison de retraite de Martel :	50€00
* Multi-rencontre du RIONET :	300€00
* Le bac du port de Creysse :	1 750€00
* Association le Passe-temps :	2 500€00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'inscrire ces subventions au budget 2023 pour un montant de 9 733€00
- Autorise le Maire à effectuer les versements

Objet: APPROBATION BP COMMUNE 2023 - MI 2023 3 4

Budget voté à l'unanimité

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	352 102,59	231 593,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	70 897,88	311 066,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 119 659,03	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		542 659,50	542 659,50
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	464 536,00	262 855,22
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 201 680,78
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		464 536,00	464 536,00
TOTAL DU BUDGET (4)		1 007 195,50	1 007 195,50

Objet: VOTE CFU 2022 ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION RESULTATS - MI 2023 3 5

LORS DU VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				ASSAINISSEMENT DE CREYSSE	CFU 2022	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS			
Nb de membres en exercice			10	DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice			10
Nb de membres présents			9			Nb de membres présents			10
Nb de suffrages exprimés			9			Nb de suffrages exprimés			10
Votes Contre		Pour	9			Votes Contre		Pour	10
		Abstentions		Date de convocation : 06/04/2023				Abstentions	
				Séance : 13/04/2023					

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Denis GAILLET, 1er adjoint délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2022 dressé par Guy FLOIRAC, le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	4 180,85	5 334,12	0,00	5 334,12	4 180,85
Opérations de l'exercice	31 663,36	39 670,22	16 935,69	14 138,62	48 599,05	53 808,84
TOTAUX	31 663,36	43 851,07	22 269,81	14 138,62	53 933,17	57 989,69
Résultat de clôture	0,00	12 187,71	8 131,19	0,00	0,00	4 056,52
			Restes à réaliser			
			Besoin / excédent de financement Total			4 056,52
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			8 141,38

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Pour expédition conforme,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

8 131,19	au compte 1068 (recette d'investissement)
4 056,52	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: TARIF ASSAINISSEMENT 2023 - MI 2023 3 6

Monsieur le Maire précise que depuis quelques années, notre participation au fonctionnement de la station d'épuration de Meyronne, subit une hausse régulière et pas moindre.

Cette année, l'augmentation représente un surcoût de 25% par rapport à 2022.

Afin de pouvoir palier à cette hausse et équilibrer le budget assainissement 2023, Mr le Maire propose d'augmenter le tarif de l'abonnement comme suit :

- maintien du prix du m³ soit 1€05 HT
- maintien du forfait soit 1 944 €00 HT
- hausse de l'abonnement par compteur : celui-ci passe de 95€00 HT à 110€00 HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus à compter de l'exercice 2023 et décide :

- maintien du prix du m³ soit 1€05 HT
- maintien du forfait soit 1 944 €00 HT
- augmentation de l'abonnement soit 110€00 HT

Objet: APPROBATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2023 - MI 2023 3 7

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	44 229,00	40 172,48
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 056,52
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	44 229,00	44 229,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	12 733,50	20 864,69
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 8 131,19	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	20 864,69	20 864,69
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	65 093,69	65 093,69

Budget voté à l'unanimité

Objet: VOTE CFU 2022 LOTISSEMENT - MI 2023 3 8

LORS DU VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE		LOTISSEMENT DE CREYSSE	CFU 2022	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	10	DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice	10
Nb de membres présents	9			Nb de membres présents	10
Nb de suffrages exprimés	9			Nb de suffrages exprimés	10
Votes Contre Pour Abstentions	9			Votes Contre Pour Abstentions	10
		Date de convocation : 06/04/2023			
		Séance : 13/04/2023			

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Denis GAILLET, 1er adjoint délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2022 dressé par Guy FLOIRAC, le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	43 787.04	0.00	43 787.04	0.00
Opérations de l'exercice	113 158.70	113 158.70	127 411.68	110 951.00	240 570.38	224 109.70
TOTAUX	113 158.70	113 158.70	171 198.72	110 951.00	284 357.42	224 109.70
Résultat de clôture	0.00	0.00	60 247.72	0.00	60 247.72	0.00
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total					60 247.72	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0.00

Objet: APPROBATION BP 2023 LOTISSEMENT - MI 2023 3 9

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	124 984,11	185 231,83
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 60 247,72	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		185 231,83	185 231,83
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	114 131,15	114 131,15
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		114 131,15	114 131,15
TOTAL DU BUDGET (4)		299 362,98	299 362,98

Budget voté à l'unanimité